



URGENCE

Cette rentrée sera une nouvelle fois marquée par l'arrivée sur le marché du travail de jeunes sortis du système scolaire, dont certains, sans qualification. Particulièrement dans ce contexte, les formations en alternance, apprentissages et contrats de professionnalisation représentent une réponse adaptée à l'insertion professionnelle des jeunes dans l'entreprise. La question de l'emploi des jeunes demeure une priorité pour les acteurs sociaux.

La CFDT a toujours soutenu les initiatives visant à encourager le développement de ces formations.

Le 15 juillet 2009, une lettre paritaire signée d'une part par les fédérations de la métallurgie CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, et d'autre part par l'UIMM, a été transmise à Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Ce courrier comportait des demandes clairement formulées aux Pouvoirs Publics pour notamment :

- Permettre aux entreprises d'accueillir un nombre plus important d'alternants (apprentis, contrats de professionnalisation...).
- Et d'autre part, faciliter l'embauche en CDI des jeunes à l'issue d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le même jour, le 15 juillet, lors d'une grande opération de communication, une cinquantaine de grands patrons étaient reçus à l'Elysée pour relancer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Plusieurs entreprises y ont pris des engagements chiffrés de recrutement de jeunes en alternance.

Selon la presse :

- 1700 jeunes en alternance au Crédit Agricole.
- 4,5% des effectifs chez Orange avec "priorité d'embauche, à compétences égales, à l'issue de leur formation".
- Même Alcatel-Lucent, malgré un prochain plan social, entend porter à 400 le nombre d'apprentis accueillis dans ses établissements en France pour l'année scolaire 2009-2010.
- PSA Peugeot Citroën, de son côté, annonçait dès le 1^{er} juillet, l'objectif à l'horizon de l'été 2010 de 2000 contrats d'alternance et 2100 contrats de professionnalisation.
- ...

Au-delà de ces effets d'annonces, **la CFDT, implantée dans ces entreprises, veillera tout particulièrement à la réalisation de ces contrats en alternances et à l'insertion dans le monde du travail, des jeunes qui auront bénéficié de ces formations.**

La CFDT estime que AIRBUS ne peut rester en marge de cette dynamique.
Et pourtant, les annonces faites avant les congés par la Direction démontrent une certaine frilosité dans ce domaine.

- Coté recrutement de contrat en alternance dans les trois établissements AIRBUS Opérations, le volume reste le même que celui déjà réalisé les années antérieures.
- Mais il y a plus inquiétant. Alors que nous pouvions constater sur les promotions précédentes que les jeunes formés en alternance chez AIRBUS bénéficiaient très majoritairement, en fin d'apprentissage, d'un CDD puis d'un CDI, les jeunes de la promotion 2009 se sont tous vu proposer un contrat d'intérim, chez AIRBUS ou dans une autre entreprise.

Comment, avec une telle frilosité, la Société envisage-t-elle sereinement de faire face aux enjeux industriels que sont dans l'immédiat les programmes A380, A400M et surtout A350 ?

Face à ce choix d'AIRBUS, que la CFDT considère à contre-courant de la dynamique provoquée par les initiatives engagées à l'échelle nationale, la CFDT a décidé d'agir en interpellant la Direction Générale.

Dans un courrier adressé au Président d'AIRBUS Opérations, Monsieur BREGIER, la CFDT lui demande de prendre en compte très concrètement, à l'échelle d'AIRBUS, la problématique de l'emploi des jeunes et de l'insertion des jeunes dans le monde du travail :

- En proposant un CDI aux jeunes venant de terminer leur formation en alternance dans les trois établissements AIRBUS Opérations.
- En augmentant le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans les sites AIRBUS Opérations.
- En encourageant la fonction de tuteur par l'attribution d'une prime mensuelle aux salariés qui acceptent cette mission d'accueillir les jeunes en formation, de les informer, de les guider dans l'entreprise et de contribuer à leur acquisition des savoir-faire professionnels.

Pour la CFDT, l'ensemble de ces mesures doit être appliqué par AIRBUS sans attendre la réponse des Pouvoirs Publics aux demandes des organisations de la Métallurgie.

Plus spécifiquement, pour le secteur de l'aéronautique, le manque d'ambition de AIRBUS dans le domaine des formations en alternance contraste avec les conclusions figurant dans le rapport du groupe de travail interministériel. En effet, dans ce document, organisations syndicales et entreprises préconisent ***"le développement de l'apprentissage et de la formation en alternance avec un élargissement de la palette des métiers couverts et la mise en place de parcours d'apprentissage combinant différentes entreprises de différentes tailles"***.

**Pour la CFDT, les crises passent, mais les emplois doivent rester,
Les formations d'aujourd'hui préparent les emplois de demain.**

Vos commentaires sont les bienvenus, écrivez-nous à : syndicat.cfdt-toulouse@airbus.com